



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFECTURE**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**Recueil Spécial du 9 janvier 2012**

Arrêté préfectoral n°2012-568 du 23 Juin 2011

Objet : Le présent avenant modifie l'article 1 du contrat constitutif initial du Réseau Régional de Cancérologie Rhône-Alpes. Sur proposition du Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 avril 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 23 juin 2011, a validé la modification de l'article suivant :

Article 1<sup>er</sup>. Modification de l'article 1 du contrat constitutif – Dénomination sociale.  
La dénomination sociale du groupement d'intérêt public GIP ONCORA est désormais « RESEAU ESPACE SANTE CANCER RHONE-ALPES »

Le Préfet de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône  
Jean-François CARENCO